

<p><u>Entreprise de Transport :</u></p> <p>Représentée par :</p> <p>Date et signature du Représentant qualifié :</p>	<p><u>Entreprise d'Accueil :</u></p> <p>METALIS SAS ROUTE DE POULIGNEY 25640 CHAUDEFONTAINE</p> <p>Contact METALIS :</p> <p>Coord. SSE: A. GLEYZE 06 70 06 36 64 Resp Achats: E. CAGNON 06 74 30 30 99</p>
--	---

**Le transporteur s'engage à communiquer le présent protocole à ses chauffeurs et à le faire respecter.**

E.P.I.	Port obligatoire des Chaussures de sécurité	Port obligatoire du gilet de sécurité
ACCUEIL	<p><b>- Horaires d'ouverture du site aux transporteurs :</b></p> <p style="text-align: center;"> <u>Ramasses expéditions : 8h-16h</u> <span style="margin-left: 200px;"><u>Livraisons : 8h-12h</u></span> </p>	
CIRCULATION	<p>- Obligation de suivre les indications du <u>plan de circulation</u> joint pour circuler et se stationner</p> <p>- Respecter la limitation de vitesse (<b>15 km/h</b>) et la signalisation.</p> <p>- Respecter les consignes du personnel de METALIS</p> <p>- Utiliser les allées piétons, priorité aux chariots élévateurs.</p> <div style="text-align: right;"> </div>	
TRANSPORT	<p>=&gt; Véhicule correctement nettoyé</p> <p>=&gt; Emballages et étiquetages conformes</p> <p>=&gt; Aucun gerbage de palettes</p> <p>=&gt; Colis correctement calés et arrimés <b>(sous la responsabilité du transporteur)</b></p>	
INCENDIE	<p>- En cas d'alerte (sirène à tons alternés), suivre le personnel METALIS</p> <p>- Se rendre au point de rassemblement - Ne pas courir !</p> <div style="text-align: right;"> </div>	
ACCIDENT	<p>- Si vous êtes témoin d'un incident =&gt; Prévenir la personne la plus proche ou composez les N° d'urgences</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; color: red;"> <p><b>Avec poste extérieur : 15</b> <b>(0 15 si poste METALIS)</b></p> </div>	
DEVERSEMENT	<p>- En cas de fuite ou déversement liquide, se munir au minimum de lunettes de sécurité et de gants.</p> <p>- Utiliser les produits absorbants prévus à cet effet en zone expédition et réception (chiffons, tapis, boudins...) + plaque d'obturation si existante.</p> <p>- Faire avvertir le service maintenance pour obturation du réseau d'eau si atteinte.</p> <div style="text-align: right;"> </div>	

**CHARGEMENT / DECHARGEMENT**



- Se garer sur la zone de chargement - déchargement définie (moteur coupé et véhicule câlé).  
**UTILISER IMPERATIVEMENT DES CALES**
- Si le transport est concerné par la convention ADR (produits chimiques, déchets dangereux...), **le chargement - déchargement doit être réalisé par le chauffeur, qui a reçu la formation et l'habilitation nécessaires. Absence de consultant ADR sur site METALIS.** Dans les autres cas, l'opération se fait par un cariste METALIS, sous le contrôle du chauffeur pour vérifier la répartition, le câlage et l'arrimage des charges.

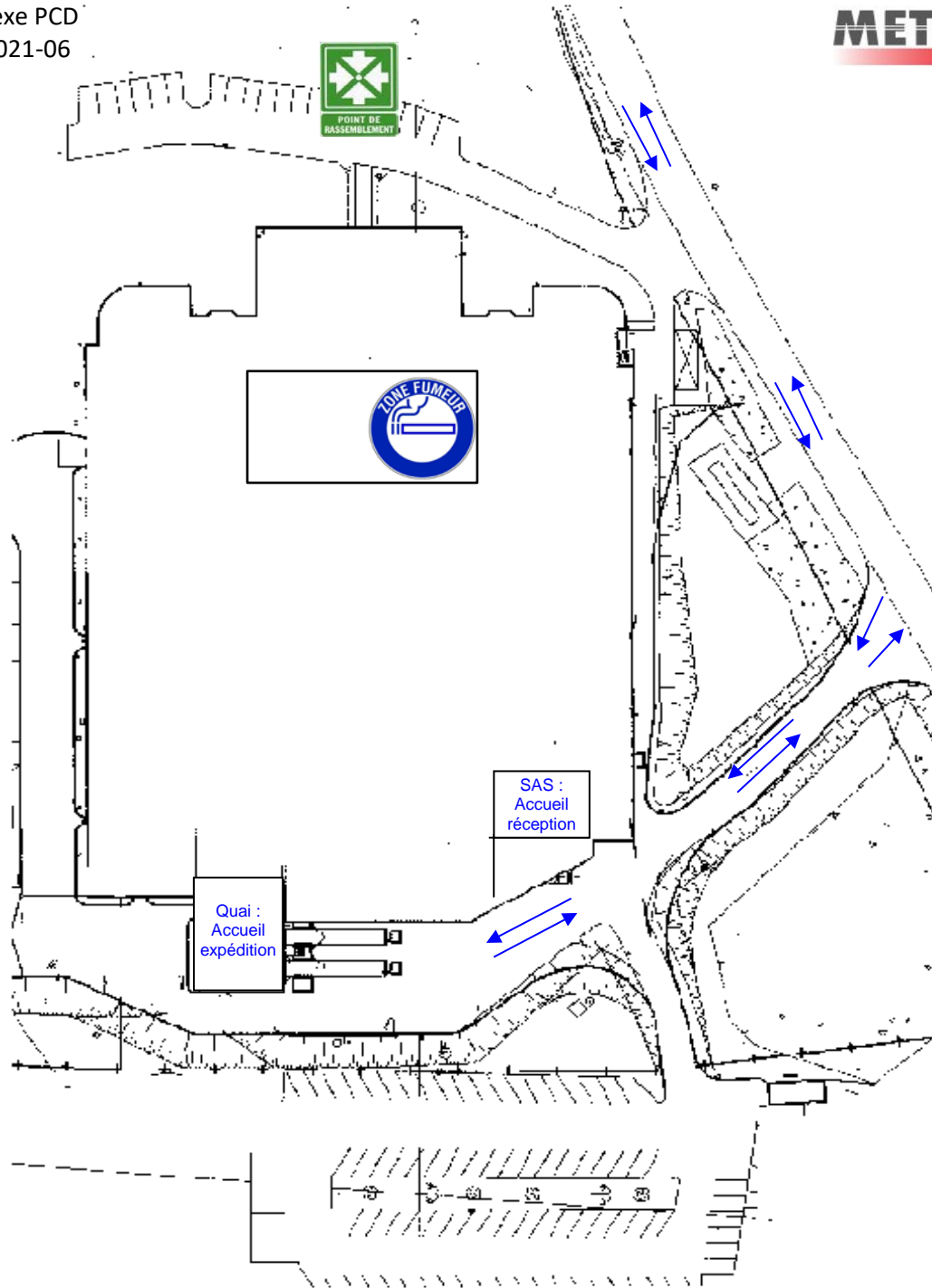


- Interdiction d'utiliser le matériel METALIS ou de se déplacer sur le site sans autorisation.
- Interdiction de se placer sous les marchandises en cours de chargement / déchargement.
- Interdiction d'avoir des accompagnants sortant du véhicule.



En cas de dommage sur le matériel METALIS, avvertir David MARAUX : 06 01 55 34 67  
ou Raphael JAVEL : 06 88 34 37 87

Dans tous les cas, le chauffeur reste sur les lieux de chargement / déchargement



=> A votre arrivée, présentez-vous à l'accueil "réception" (si livraison) ou à l'accueil "expédition" (si enlèvement de marchandise)

=> Pour accéder aux sanitaires, aux distributeurs de boissons et / ou à la zone "fumeurs", merci de vous adresser à l'accueil :

**Sur site, vous devez être accompagné par un employé de METALIS.**

MERCI DE RESPECTER LES REGLES DEFINIES DANS LE PROTOCOLE DE SECURITE  
(annexé)